

Déchets - qu'en faire ?

Le programme de recyclage de Zoug prévoit la possibilité de déposer la plupart des déchets gratuitement dans les Tri tout (centres de tri de déchets) (Ökihof) des différentes communes grâce à une contribution de recyclage anticipée. Pour les déchets soumis à cette contribution, comme les ordures ménagères à incinérer, les batteries de voitures et les pneus, le montant de la taxe est précisé dans la réglementation des déchets de votre commune.

Les trois étapes de la limitation des déchets :

Eviter

Demandez-vous avant chaque achat si vous en avez vraiment besoin. Renoncez sciemment aux produits inutiles. Choisissez les produits les plus durables et les plus respectueux de l'environnement. Refusez tout emballage superflu.

Réduire

Achetez des produits pouvant être réparés. Préférez les bouteilles et récipients réutilisables. Evitez de produire des restes. N'achetez que les quantités absolument nécessaires.

Revaloriser

Choisissez des matériaux recyclables tels que le papier, le verre, le métal. Réutilisez plusieurs fois le même emballage, chez vous et au travail. En achetant des produits recyclés, vous contribuez à boucler le cycle des matières premières. Vous pouvez composter les déchets organiques, de la cuisine et du jardinage, sur le balcon ou dans le jardin ou les donner aux « tournées vertes ».

Avez-vous d'autres questions ?

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous adresser au service de protection de l'environnement de votre commune. D'autre part, le personnel des Tri tout pourra certainement vous renseigner.

Frais :

La première colonne de la réglementation en matière d'évacuation indique les prix de l'évacuation. G = Gratuit. Les déchets taxés ont presque toujours un prix par kilo.

ZEBA

Zweckverband der Zuger Einwohnergemeinden zur Bewirtschaftung von Abfällen/Association de gestion des déchets des communes de Zoug.
Tél. 041 / 783 03 40

Triez les déchets !

Les matériaux suivants ne peuvent pas être jetés dans le sac à ordures :

Déchets organiques :

Le compostage des restes alimentaires et des déchets du jardin fournit une excellente terre végétale. Les déchets compostables ne doivent pas être déposés aux Tri tout, mais donnés aux « tournées vertes ».

Vieux verre :

Ramenez au magasin les récipients et bouteilles en verre réutilisables. Séparez le verre cassé des bouteilles intactes (bouteilles de Chianti panier compris) et triez-les par couleur avant de les déposer dans les collecteurs correspondants. Le vieux verre récolté permet de fabriquer de nouvelles bouteilles.

Vieux métaux :

Apportez les vieux métaux aux Tri tout de votre commune. Les boîtes de conserve en fer-blanc et en aluminium sont récoltées séparément. Tous les vieux métaux sont regroupés, fondus et recyclés.

Pneus :

Ramenez les vieux pneus au garage ou au point de vente qui vous les a vendus ou qui vous vend les nouveaux. Ils sont rechapés ou utilisés comme combustible dans les fabriques de ciment.

Textiles :

Donnez les vêtements propres et en bon état aux organismes caritatifs qui organisent des collectes. Des sacs en plastique spéciaux vous sont remis par leurs soins.

Huile usée :

Les huiles tant minérales que végétales (huiles alimentaires ou pour moteurs) sont des déchets spéciaux. Vous devez donc dans tous les cas ramener l'huile séparément à votre mécanicien ou au Tri tout. Ne videz jamais de l'huile dans le lavabo, les WC ou les canalisations.

Appareils électriques :

Les appareils défectueux tels que téléviseurs, ordinateurs, radios, réfrigérateurs etc. doivent être ramenés au fournisseur ou à un magasin qui vend de nouveaux appareils, ou déposés au Tri tout. Les points de vente doivent reprendre ces appareils gratuitement.

Tubes fluorescents :

Déposez les néons et lampes à faible consommation au magasin où vous les avez achetés, ou au **Ökihof**. Les substances qu'ils contiennent sont éliminées dans les règles de l'art, le métal et le verre sont recyclés.

Produits chimiques :

Triez les peintures, vernis, médicaments, produits toxiques et chimiques et ramenez-les à votre droguerie ou pharmacie.

Piles et batteries de voitures :

Vous devez les ramener au point de vente, au garage respectivement au **Ökihof**. Ces articles sont recyclés.

Gelbe Markierung:

Auf Französisch gibt es keine Bezeichnung im Sinne Ökihöfe. Ich würde deshalb diese Bezeichnung in Klammern erklären, und sie im weiteren so lassen.